



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

NOTE D'INFORMATION

3^e trimestre 2011

N° 27



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Siège - Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 3108 - DAKAR (Sénégal)
Tél. : +221 33 839 05 00
Télécopie : +221 33 823 93 35
Télex : BCEAO 21833 SG /
21815 SG / 21530 SG / 21597 SG
Site internet : <http://www.bceao.int>

Directeur de Publication

Sogué DIARISSO
*Directeur de la Recherche
et de la Statistique*
Email : courriers.drs@bceao.int

Impression :

Imprimerie de la BCEAO
BP : 3108 - DAKAR

ISSN 08505772

Cette revue est conçue pour la seule documentation des destinataires. Bien qu'établie selon les meilleures sources, elle est diffusée sans garantie ni responsabilité de la Banque Centrale.



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

NOTE D'INFORMATION

3^e trimestre 2011

N° 27

ISSN 08505772

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	5
INFORMATIONS GENERALES	7
Communiqués de presse des Organes de l'UMOA et de la BCEAO	9
Chronologie des principales mesures de politique monétaire	13
Chronologie économique et politique des Etats de l'Union	21
LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO	25

AVANT-PROPOS

La Note d'Information vise à informer trimestriellement le public sur les décisions des organes de l'UMOA et de la BCEAO, les textes réglementant l'activité bancaire et financière approuvés au cours de la période, ainsi que sur les faits marquants de la vie économique et politique des Etats de l'Union. La situation économique et monétaire de l'Union n'est plus publiée dans cette Note d'Information. Elle est disponible dans la Note trimestrielle de conjoncture dans l'UEMOA, diffusée sur le site internet de la BCEAO.

La Banque Centrale accueillera favorablement toutes les observations et suggestions susceptibles d'améliorer la qualité et la présentation des informations contenues dans la présente publication.

Le Directeur de Publication

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION

(Dakar, le 12 septembre 2011)

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réuni en session ordinaire, le lundi 12 septembre 2011, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur José Mário VAZ, Ministre des Finances de la République de Guinée-Bissau, son Président en exercice.

Ont également pris part à ces travaux, Monsieur Soumaïla CISSE, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Léné SEBGO, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Au titre de la BCEAO, le Conseil, après examen de la situation économique et financière dans l'UEMOA, s'est réjoui de l'amélioration des perspectives macroéconomiques de l'Union en relation avec la normalisation progressive de la situation économique en Côte d'Ivoire et l'accélération des investissements en infrastructures dans l'ensemble des Etats membres. Toutefois, les Ministres se sont préoccupés de l'impact prévisible des récentes turbulences financières internationales sur la croissance mondiale, et conséquemment sur l'aide publique au développement, les investissements directs étrangers et la demande extérieure adressée aux pays de l'Union. Ils ont demandé aux Organes et Institutions communautaires de suivre les manifestations de cette crise, avec une vigilance accrue, en vue d'anticiper et prévenir leur impact sur le système financier et les économies de l'Union.

Les membres du Conseil se sont engagés à accélérer la mise en œuvre des réformes macroéconomiques au niveau structurel et sectoriel, en vue de diversifier les bases productives de l'Union et relancer la croissance économique. En particulier, les efforts porteront sur l'assainissement des finances publiques, le

démarrage des projets identifiés dans le cadre de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IRED) et l'accélération des projets entamés dans le cadre du Programme de relance de la production agricole.

Le Conseil des Ministres, en application des dispositions de l'article 56 des statuts de la BCEAO, a confirmé Monsieur Jean-Baptiste COMPAORE dans ses fonctions de Vice-Gouverneur et a nommé Monsieur Mamadou DIOP, Vice-Gouverneur. Le Conseil a exprimé à Monsieur Ali Badjo GAMATIE, Vice-Gouverneur sortant, sa satisfaction pour le travail accompli au service de l'Union Monétaire.

Au titre du Conseil Régional, le Conseil des Ministres de l'UMOA a approuvé les cahiers des charges de la concession de service public à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) S.A. et au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) S.A., par le Conseil Régional, pour le compte des Etats de l'Union.

Le Conseil a émis un avis favorable sur les propositions d'une nouvelle tarification sur le marché financier de l'UMOA à compter du 1^{er} janvier 2012.

Les membres du Conseil des Ministres ont également été informés de l'évolution des activités du marché financier régional au cours du deuxième trimestre 2011.

Au titre de la BOAD, le conseil a approuvé la note relative à la cession des parts du FAC-UEMOA et des Etats dans le capital social de la Banque Régionale de Solidarité (BRS) S.A.

Les Ministres ont pris connaissance des différents dossiers inscrits pour information notamment les Directives générales pour la préparation du budget-programme 2012-2014 et l'actualisation des perspectives financières 2011-2015 de la BOAD, la situation des ressources du Fonds de Bonification de la BOAD, l'affectation de la dotation annuelle ordinaire versée au titre de l'exercice 2011, l'état d'avancement du projet

de Développement du marché financier de l'UEMOA, l'état de recouvrement des créances sur prêts de la BOAD au 31 Août 2011 et le relevé des décisions de la 82ème réunion du Conseil d'Administration tenue à Dakar le 9 septembre 2011.

Les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour, expriment à son Excellence, Maître Abdoulaye WADE, Président de la République

du Sénégal, au Gouvernement ainsi qu'au peuple sénégalais, leur sincère et profonde gratitude.

Fait à Dakar, le 12 septembre 2011

Le Président du Conseil des Ministres

José Mario VAZ

COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE DE LA BCEAO

(Dakar, le 7 septembre 2011)

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa cinquième réunion ordinaire le mercredi 7 septembre 2011, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire récente de l'Union Monétaire Ouest Africaine, notamment les risques pesant sur la stabilité des prix et les perspectives de croissance économique dans l'Union. A cet égard, le Comité a relevé une tendance au ralentissement du rythme de progression des prix. En effet, le taux d'inflation, en glissement annuel, est passé de 5,7% à fin avril 2011 à 4,8% à fin mai 2011 et à 3,9% à fin juin 2011. Cette dynamique est imputable au rétablissement des circuits de distribution en Côte d'Ivoire et au recul de l'inflation importée.

Analysant les autres indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté la poursuite de l'atonie de l'activité sur le deuxième trimestre de l'année 2011, imputable aux contre-performances des secteurs industriel et tertiaire. En effet, l'indice de la production industrielle s'est replié, en glissement annuel, de 3,6% au deuxième trimestre 2011 après une baisse de 5,4% enregistrée le trimestre précédent. L'activité dans le secteur tertiaire, appréciée à travers l'indice du chiffre d'affaires dans le commerce de détail, s'est inscrite en repli de 0,8% après une progression de 10,4% enregistrée un trimestre plus tôt.

Les conditions monétaires sont apparues globalement favorables, avec une liquidité bancaire relativement abondante, une quasi-stabilité des taux sur le marché monétaire et une détente des taux débiteurs des banques. Toutefois, les taux moyens pondérés des émissions de bons du Trésor se sont tendus d'un trimestre à l'autre.

Le Comité a estimé que les perspectives de croissance économique de l'Union demeurent

empreintes d'incertitudes. Le taux de croissance de l'activité économique est projeté à 5,3% en 2012 contre 1,0% en 2011, en liaison avec l'apaisement de la situation socio-politique dans l'ensemble des pays de l'Union. Cependant, la reprise reste fragile, en liaison avec la dégradation de l'outil de production en Côte d'Ivoire et l'ampleur des ressources nécessaires pour la relance des activités dans ce pays. Des incertitudes demeurent également quant à l'impact des récentes turbulences financières sur la croissance dans les pays industrialisés et émergents, et conséquemment sur la demande extérieure adressée aux pays de l'Union. Les membres du Comité ont, à cet égard, recommandé l'accélération dans la mise en œuvre, par l'ensemble des Etats membres, des réformes économiques et des actions visant l'amélioration de l'environnement des affaires. Les efforts devraient porter prioritairement sur l'assainissement des finances publiques ainsi que sur la sécurité énergétique au sein de l'Union, avec le démarrage des projets dont les financements ont été accordés dans le cadre de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IREDD).

Les perspectives d'inflation dans un horizon de moyen terme ressortent globalement favorables. En effet, il est attendu une décrue graduelle de l'inflation, en liaison avec le rétablissement des circuits de distribution en Côte d'Ivoire et la stabilisation des cours du pétrole. En moyenne sur le troisième trimestre 2011, la progression des prix serait de 3,6% contre 4,8% au deuxième trimestre 2011. Elle est projetée à 2,4% au dernier trimestre 2011. A l'horizon de 24 mois, l'inflation devrait rester en phase avec l'objectif de stabilité des prix dans l'Union.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%. Par ailleurs, le Comité a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires à son

niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

Les membres du Comité ont convenu de maintenir une vigilance constante dans le suivi de l'évolution des prix afin de prendre, si nécessaire, les mesures appropriées.

Fait à Dakar, le 7 septembre 2011

Le Président du Comité de Politique Monétaire

Tiémoko Meyliet KONE

CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES MESURES DE POLITIQUE MONETAIRE ADOPTÉES PAR LA BCEAO ENTRE 2002 ET JUIN 2011

7 janvier 2002

La Banque Centrale a procédé, le 7 janvier 2002, à son premier appel d'offres d'émission de bons de la Banque Centrale au titre de l'année 2002. A cet effet, 400 bons d'une valeur nominale globale de 20,0 milliards et d'une durée de deux semaines ont été mis en adjudication.

L'appel d'offres a enregistré la participation de six intervenants, dont les soumissions d'un montant total de 17,3 milliards ont été retenues à hauteur de 16,8 milliards. Le taux marginal est ressorti à 5,00%.

16 avril 2002

La Banque Centrale a relevé de 3,00% à 9,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques au Mali, à compter de la période de constitution qui a commencé le 16 avril 2002. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont établis comme suit, pour compter du 16 avril 2002 :

- Bénin : 9,00% ;
- Burkina : 3,00% ;
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 5,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

S'agissant des établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,0% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

7 juillet 2003

Au regard des résultats favorables enregistrés en matière de maîtrise de l'inflation et, d'une manière générale, de stabilité monétaire, la Banque Centrale a décidé de réduire ses taux directeurs de 100 points de base, à compter du lundi 7 juillet 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 6,50% à 5,50% et le taux de pension de 6,00% à 5,00%.

Cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier de l'Union à assurer le financement sain et adéquat de la relance de l'économie régionale. Il a accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO. Enfin, ce desserrement monétaire a traduit la confiance du secteur privé, des épargnants, des investisseurs et des institutions financières dans la solidité des mécanismes de fonctionnement de l'Union Monétaire.

20 octobre 2003

L'examen de la conjoncture économique, monétaire et financière laissant apparaître des signes encourageants de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats de l'Union, une confirmation de la décélération des prix et une consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 20 octobre 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,50% à 5,00% et le taux de pension de 5,00% à 4,50%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à contribuer au financement sain et à un moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres. Elle a également accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO.

16 mars 2004

La Banque Centrale a relevé de 9,00% à 13,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques du Bénin, à compter de la période de constitution commençant le 16 mars 2004. Ainsi, les coefficients des réserves

obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont établis comme suit, pour compter du 16 mars 2004 :

- Bénin : 13,00%
- Burkina : 3,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 5,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

22 mars 2004

Au regard des évolutions favorables constatées au niveau de l'orientation de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation et de la consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 22 mars 2004. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,00% à 4,50% et le taux de pension de 4,50% à 4,00%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire, après les baisses de 150 points de base des taux directeurs en 2003, traduisait la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique constatée dans les Etats membres de l'Union, par un financement à un moindre coût. Elle visait également à encourager les initiatives d'investissements nécessaires à la consolidation de l'activité économique.

16 juin 2005

La Banque Centrale a relevé les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de 13,00% à 15,00% au Bénin, de 3,00% à 7,00% au Burkina et de 5,00% à 9,00% au Niger, à compter de la période de constitution commençant le 16 juin 2005. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont fixés comme suit, pour compter du 16 juin 2005 :

- Bénin : 15,00%
- Burkina : 7,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 9,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

24 août 2006

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage à partir du 24 août 2006. A compter de cette date, le taux de pension est passé de 4,00% à 4,25% et le taux d'escompte de 4,50% à 4,75%.

Cette décision qui vise à conforter la contribution de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique, s'inscrit dans un contexte marqué par les inquiétudes suscitées notamment par l'évolution prévisible des prix au sein des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), de nature à entraver la réalisation de l'objectif de stabilité des prix et, par conséquent, d'une croissance économique saine et durable. Le relèvement des taux directeurs de la BCEAO contribue à la maîtrise de l'inflation au sein de l'UMOA et, partant, à la sauvegarde de la compétitivité des économies des Etats membres.

1^{er} trimestre 2007

La conduite de la politique monétaire, au cours des trois premiers mois de l'année 2007, a été marquée notamment par le retour de la Banque Centrale sur le marché monétaire, avec le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités.

A travers la reprise de ses opérations le 5 février 2007, la BCEAO avait pour objectif de contenir les effets d'une diminution sensible de la liquidité bancaire en fin d'année 2006 sur le loyer de l'argent. Ces opérations devaient permettre de créer les conditions d'un recyclage optimal des disponibilités sur le marché interbancaire et de préserver la

cohérence de la hiérarchie des taux sur le marché des capitaux à court terme.

Au terme du premier trimestre 2007, la Banque Centrale a organisé sept appels d'offres d'injection de liquidités. Les soumissions reçues ont évolué entre 18,1 et 40,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,975% à 5,500%.

2^e trimestre 2007

Au cours du deuxième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités. Au terme de ce trimestre, treize appels d'offres d'injection de liquidités ont été organisés. Les soumissions reçues ont évolué entre 21,3 et 47,2 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 4,0000% à 4,3500%.

3^e trimestre 2007

Durant le troisième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. L'Institut d'émission a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à trente-trois le nombre total de ces opérations depuis leur reprise à compter du 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 11,7 et 41,7 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,0000% à 4,2000%.

4^e trimestre 2007

Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à quarante-six le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 29,9 et 97,8 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,3000% à 5,0000%.

1^{er} trimestre 2008

Durant le premier trimestre 2008, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à cinquante-neuf le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février

2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 65,1 et 135,5 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué à la baisse, en se situant dans un intervalle de 2,7500% à 4,4000%, contre une plage de 3,3000% à 5,0000% le trimestre précédent.

2^e trimestre 2008

Poursuivant ses interventions sur le marché monétaire au cours du deuxième trimestre 2008, la Banque Centrale a organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à soixante-douze le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 97,8 et 147,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,7500% à 4,2500%, contre une plage de 2,7500% à 4,4000% le trimestre précédent.

3^e trimestre 2008

Au cours du troisième trimestre 2008, la BCEAO, tenant compte des risques pesant sur la stabilité des prix au sein de l'Union, a décidé, à compter du 16 août 2008, du relèvement d'un demi (½) point de pourcentage de son principal taux d'intervention, en l'occurrence le taux de pension, pour le porter de 4,25% à 4,75%. Le taux d'escompte a été fixé à 6,75%.

En outre, la BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités. Le montant mis en adjudication est resté stable à 100,0 milliards entre le 30 juin 2008 et le 30 septembre 2008. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,9720% à 4,5682%, contre une plage de 3,9407% à 4,2331% le trimestre précédent.

4^e trimestre 2008

Dans le contexte du quatrième trimestre 2008 marqué par le début des répercussions de la crise financière sur l'activité économique, un niveau encore élevé de l'inflation et un rythme de croissance relativement soutenu des crédits à l'économie, la Banque Centrale a maintenu inchangé son principal taux directeur. Ainsi, le taux de pension est demeuré à 4,75%, son niveau en vigueur depuis le 16 août 2008.

En outre, la Banque Centrale a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de

liquidités, en portant le montant mis en adjudication de 100,0 milliards le 30 septembre 2008 à 160,0 milliards le 31 décembre 2008. La conduite de ces opérations par la Banque Centrale a contribué à satisfaire les besoins en ressources des banques et à limiter les tensions sur les taux.

1^{er} trimestre 2009

La conduite de la politique monétaire, au cours du premier trimestre 2009, a été marquée par le renforcement du cadre opérationnel de la BCEAO sur le marché monétaire, qui s'est traduit depuis le 19 février 2009 par l'activation du guichet d'appels d'offres à un mois, en sus de celui à une semaine.

Ces actions de la BCEAO visaient à rassurer les banques sur la volonté de la Banque Centrale à couvrir leurs besoins de liquidité. Elles ont, par ailleurs, contribué à faire évoluer, en mars 2009, les taux du marché interbancaire à une semaine dans l'intervalle compris entre le taux minimum de souscription et celui de la pension. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,71% en mars 2009, contre 4,87% en février 2009 et 6,02% en décembre 2008, se situant entre le taux minimum des appels d'offres à une semaine (3,7500%) et celui de la pension (4,7500%).

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,8068% à 4,7490% contre une plage de 4,4986% à 4,7435% le trimestre précédent.

2^e trimestre 2009

La conjoncture économique et financière de l'Union durant le deuxième trimestre 2009 a été marquée par la détérioration des perspectives de croissance et l'apparition de tensions sur les finances publiques, dans un contexte d'atténuation des pressions inflationnistes et de ralentissement de la progression de l'encours des crédits à l'économie.

Dans ce contexte, la BCEAO a procédé à une baisse de 0,50 point de pourcentage de ses taux directeurs. Ainsi, à compter du 16 juin 2009, le taux de pension a été ramené de 4,75% à 4,25% et le taux d'escompte qui sert de référence en matière de pénalité, de 6,75% à 6,25%. Cette baisse des taux directeurs de la Banque Centrale devrait ainsi donner aux banques une marge de réduction de leurs taux débiteurs.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer le signal envoyé au marché à travers la baisse des taux directeurs et d'accroître la capacité des banques à financer l'économie, la BCEAO a revu à la baisse les coefficients de réserves obligatoires dans quatre Etats de l'Union (Bénin, Mali, Niger et Sénégal). Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans ces Etats sont fixés comme suit à compter du mardi 16 juin 2009 :

Bénin : 9,0% au lieu de 15,0% ;

Mali : 7,0% au lieu de 9,0% ;

Niger : 7,0% au lieu de 9,0% ;

Sénégal : 7,0% au lieu de 9,0%.

Les coefficients des réserves obligatoires restent inchangés au Burkina (7,0%), en Côte d'Ivoire (5,0%), en Guinée-Bissau (3,0%) et au Togo (3,0%).

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires demeure fixé à 5,0% dans tous les Etats membres de l'Union.

La BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires et mensuelles de couverture des besoins en liquidités des banques. Ces actions ont contribué à faire replier les taux du marché interbancaire à une semaine. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,37% en juin 2009, contre 4,63% en mai 2009 et 4,71% en mars 2009. Sur les deux dernières semaines du mois de juin qui ont suivi la décision de la Banque Centrale, le taux moyen interbancaire sur cette maturité s'est élevé à 4,14%, en dessous du nouveau taux de la pension.

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,5653% à 3,9923%, contre une plage de 3,8068% à 4,7490% le trimestre précédent.

3^e trimestre 2009

Au cours du troisième trimestre 2009, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs en rapport avec l'évolution favorable de l'inflation. Ainsi, la BCEAO a poursuivi une politique accommodante en vue d'un soutien à la reprise de l'activité économique au sein des pays de l'Union, dans le sillage de la tendance amorcée dans les pays industrialisés. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à 4,25% et 6,25%, niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009.

La BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques. La baisse des taux directeurs et les injections régulières de liquidités ont contribué à faire replier le taux du marché interbancaire à une semaine qui s'est inscrit à 4,09% en septembre 2009, en dessous du taux de pension, contre 4,37% en juin 2009 et 4,63% en mai 2009.

Durant le troisième trimestre 2009, les montants mis en adjudication sur le guichet des enchères hebdomadaires ont été ajustés afin de couvrir l'ensemble des besoins exprimés par les établissements de crédit. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,2662% à 3,3646%, contre une plage de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, l'Institut d'émission a maintenu les adjudications à taux fixes et à montants illimités sur le guichet à un mois, afin de rassurer les établissements de crédit sur la disponibilité de la Banque Centrale à les accompagner dans le financement de l'économie, dans une période marquée par une atténuation des tensions inflationnistes.

La Banque Centrale a maintenu inchangés les coefficients de réserves obligatoires applicables aux établissements de crédit de l'Union durant le trimestre sous revue, au cours duquel le rythme de croissance des crédits à l'économie a poursuivi sa décélération.

L'examen de la mise en œuvre du dispositif des réserves obligatoires sur l'ensemble de la période met en évidence une situation de liquidité excédentaire pour les banques de l'Union. En effet, les réserves effectivement constituées se sont établies à 817,1 milliards pour la période prenant fin le 15 septembre 2009 pour des réserves requises de 490,5 milliards. Ainsi, les réserves libres se sont situées à 326,6 milliards contre 300,9 milliards pour la période échue le 15 juin 2009.

4^e trimestre 2009

Au cours du quatrième trimestre 2009, la BCEAO a laissé inchangés ses taux directeurs en liaison avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement 4,25% et 6,25%.

La BCEAO a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, en vue de la satisfaction des besoins en liquidités des banques.

L'ajustement à la hausse, au quatrième trimestre 2009, des montants mis en adjudication dans le cadre des opérations d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités de la BCEAO, a contribué à la poursuite de la détente des taux interbancaires à une semaine, qui se sont situés à 3,87% en décembre 2009, contre respectivement 4,09% et 4,37% en septembre et juin 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans une fourchette comprise entre 3,2584% et 3,3149%, contre un intervalle de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, les adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet à un mois ont été régulièrement organisées, en vue d'assurer la couverture des besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

1^{er} trimestre 2010

Au cours du premier trimestre 2010, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs, en relation avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés fixés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement à 4,25% et 6,25%.

Durant ce trimestre, la conduite de la politique monétaire a été marquée par la poursuite des interventions de la BCEAO sur le marché monétaire. La Banque Centrale a ainsi organisé douze opérations hebdomadaires d'injection de liquidités.

Le maintien à un niveau élevé des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, au cours du premier trimestre 2010, a contribué à la poursuite de la détente globale des taux interbancaires à une semaine, amorcée depuis le début du dernier trimestre 2009. En effet, les taux interbancaires à une semaine se sont fixés à 3,33% en mars 2010, contre 3,52% en janvier 2010 et 3,87% en décembre 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires du marché

monétaire ont évolué dans un intervalle allant de 3,2544% à 3,2933%, contre une plage allant de 3,2584% à 3,3149% le trimestre précédent.

Par ailleurs, la BCEAO a poursuivi l'organisation des adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet des appels d'offres à un mois, en vue de couvrir les besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

Aucune modification n'a été apportée au dispositif des réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union au cours du trimestre sous revue.

2^e trimestre 2010

Au cours du deuxième trimestre 2010, la BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques.

La baisse des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, en vue de les ajuster au niveau des besoins exprimés par les banques, au cours du deuxième trimestre 2010, a induit une légère hausse du taux moyen pondéré des appels d'offres à une semaine et des taux interbancaires à une semaine.

En effet, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine s'est situé à 3,2942% contre 3,2629% un trimestre plus tôt. Ils ont évolué dans un intervalle allant de 3,2571% à 3,3665% au deuxième trimestre 2010, contre une plage allant de 3,2544% à 3,2933% le trimestre précédent. S'inscrivant dans cette tendance, les taux interbancaires à une semaine sont ressortis à 3,70% au second trimestre 2010, contre 3,40% le trimestre précédent.

14 septembre 2010

Le Comité de Politique Monétaire a tenu sa première réunion le 14 septembre 2010. Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA et tenant compte d'un contexte caractérisé par l'absence de risque majeur pour la stabilité des prix, le Comité a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la

BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas être à l'origine de tensions inflationnistes. A cet effet, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les coefficients des réserves obligatoires à leur niveau actuel. Ainsi, le coefficient des réserves obligatoires applicables aux banques demeure à 7,0% au Bénin, au Burkina, au Mali, au Niger et au Sénégal et à 5,0% en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo.

1^{er} décembre 2010

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 1^{er} décembre 2010. Analysant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA dans un contexte caractérisé par une faible pression inflationniste, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas induire des tensions inflationnistes. Dans un souci d'harmonisation des coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques des Etats membres de l'Union, le Comité de Politique Monétaire a décidé une uniformisation desdits coefficients. A cet effet, il a décidé de porter le coefficient des réserves obligatoires à un niveau unique de 7,0% pour l'ensemble des pays à compter du 16 décembre 2010.

2 mars 2011

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 2 mars 2011. Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA, à la lumière des impacts de la crise politique en Côte d'Ivoire et de la résurgence des pressions

inflationnistes consécutive au renchérissement des denrées alimentaires importées et à la progression des prix des carburants dans la plupart des Etats de l'Union, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

1^{er} juin 2011

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa réunion ordinaire le 1^{er} juin 2011.

Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté que la fin de la crise politique en Côte d'Ivoire augure des perspectives économiques prometteuses pour l'Union. Il a relevé que l'inflation persiste à un niveau relativement élevé depuis le début de l'année 2011. Le taux d'inflation, en glissement annuel, s'est, en effet, situé à 3,7% à fin mars 2011, après 3,9% à fin décembre 2010.

Analysant les autres indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté la poursuite de l'atonie de l'activité économique sur les premiers mois de 2011, atonie imputable notamment aux effets négatifs de la crise politique en Côte d'Ivoire et aux contre-performances du secteur industriel. Il a noté que la stabilité et la sécurité du système financier de l'Union ont été préservées, malgré les risques liés à l'impact de la crise ivoirienne sur le système bancaire.

Le Comité a recommandé aux banques de l'Union de veiller à la qualité de leurs portefeuilles et de répercuter la détente actuelle des taux d'intérêt du marché monétaire sur le volume et le coût du crédit. Il a relevé qu'à court terme, la hausse des prix ne devrait pas significativement décélérer dans l'Union, eu égard aux prévisions d'un maintien des cours du pétrole à des niveaux élevés et d'un renchérissement des denrées alimentaires importées. Le taux d'inflation ressortirait à 3,9% à fin juin 2011.

Cependant, dans le moyen terme, les prévisions d'inflation seraient en phase avec l'objectif de stabilité des prix dans l'Union.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, le Comité a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires, à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

7 septembre 2011

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 septembre 2011.

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire récente de l'Union Monétaire Ouest Africaine, notamment les risques pesant sur la stabilité des prix et les perspectives de croissance économique dans l'Union. A cet égard, le Comité a relevé une tendance au ralentissement du rythme de progression des prix. En effet, le taux d'inflation, en glissement annuel, est passé de 5,7% à fin avril 2011 à 4,8% à fin mai 2011 et à 3,9% à fin juin 2011. Cette dynamique est imputable au rétablissement des circuits de distribution en Côte d'Ivoire et au recul de l'inflation importée.

Analysant les autres indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté la poursuite de l'atonie de l'activité sur le deuxième trimestre de l'année 2011, imputable aux contre-performances des secteurs industriel et tertiaire.

Les conditions monétaires sont apparues globalement favorables, avec une liquidité bancaire relativement abondante, une quasi-stabilité des taux sur le marché monétaire et une détente des taux débiteurs des banques. Toutefois, les taux moyens pondérés des émissions de bons du Trésor se sont tendus d'un trimestre à l'autre.

Le Comité a estimé que les perspectives de croissance économique de l'Union demeurent empreintes d'incertitudes. Le taux de croissance

de l'activité économique est projeté à 5,3% en 2012 contre 1,0% en 2011, en liaison avec l'apaisement de la situation socio-politique dans l'ensemble des pays de l'Union.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la

BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%. Par ailleurs, le Comité a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

CHRONOLOGIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES ETATS DE L'UNION

BENIN

5 juillet 2011 - Tenue à Cotonou de la 3^e session du Conseil des Gouverneurs du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE).

6-7 juillet 2011 - Le Président de la République du Tchad, Monsieur Idriss DEBY ITNO effectue une visite officielle de travail et d'amitié au Bénin. Cette visite s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération entre les deux pays.

7 juillet 2011 - Tenue d'une séance de travail à Cotonou entre le Président Boni YAYI et les Inspecteurs Généraux des Ministères.

- Le Conseil des Ministres adopte le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité Interministériel de pilotage de la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC).

- Le Conseil des Ministres adopte le projet de décret portant adoption du budget 2011 du Fonds d'Appui à la Réadaptation et à l'Intégration des Personnes Handicapées (FARIPH).

7-20 juillet 2011 - Séjour au Bénin d'une mission du Fonds Monétaire International (FMI), conduite par Monsieur Mario de ZAMAROCZY, Chef de Mission pour le Bénin.

10 juillet 2011 - Le Président Boni YAYI procède à la mise sous tension du réseau électrique de Matéri dans le Département de l'Atacora. Ce réseau s'inscrit dans un projet portant sur 722 km de ligne électrique financé par le Budget National pour un montant global de 110 milliards de FCFA.

12 juillet 2011 - Le Ministre de l'Economie et des Finances, M^{me} Adidjatou MATHYS et Son Excellence Monsieur Ludwig LINDEN, Ambassadeur de l'Allemagne au Bénin, procèdent à Cotonou, à la signature d'une convention de financement d'un montant de 32,8 milliards de FCFA relative à la mise en

œuvre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRPIII).

13 juillet 2011 - Le Conseil des Ministres adopte le projet de décret portant émission d'un emprunt obligataire par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) pour un montant de 45 milliards de FCFA.

15 juillet 2011 - Le Ministre de l'Economie et des Finances, Madame Adidjatou MATHYS et le Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), Monsieur Christian ADOVELANDE, ont procédé à Cotonou à la signature d'un accord de prêt d'un montant de six milliards cinq cents millions de FCFA destiné au projet de pavage et d'assainissement dans la ville d'Abomey-Calavi.

18 juillet 2011 - Le Président de la République du Niger, Monsieur Mahamadou ISSOUFOU effectue une visite de travail et d'amitié au Bénin.

19 juillet 2011 - Lancement à Cotonou d'un atelier sur l'étude du système de rémunération dans la fonction publique au Bénin.

20 juillet 2011 - Le Président Boni YAYI accorde une audience au Chef de la délégation du Fonds Monétaire International (FMI), Monsieur Mario de ZAMAROCZY. L'entretien a porté sur la situation économique, ainsi que sur les mesures pour améliorer les performances du Bénin.

21 juillet 2011 - Le Conseil des Ministres adopte le projet de décret portant création, attributions et fonctionnement de la Commission chargée de l'élaboration des avant-projets de textes de lois relatifs aux réformes politiques et institutionnelles.

- Séance de travail du Président Boni YAYI avec les auditeurs internes des entreprises publiques, nommés en Conseil des Ministres du 18 juillet 2011.

22 juillet 2011 - Signature à Cotonou d'une convention spécifique d'un montant 7.304 millions de FCFA relative au Projet « *Facilité*

d'appui aux investissements agricoles » par le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur, Monsieur Nassirou Arifari BAKO et Son Excellence Monsieur Dirk VERHEYEN, Ambassadeur de la Belgique au Bénin.

24 juillet 2011 - Le Président Boni YAYI procède à la pose de la première pierre de la Tour Administrative à Cotonou, financée par la Chine pour un coût global de 15 milliards de FCFA.

25-26 juillet 2011 - Participation du Président Boni YAYI à la 65^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

29 juillet 2011- Rencontre entre le Président américain, Monsieur Barack OBAMA, et le Président Boni YAYI, en compagnie de trois autres Chefs d'Etat d'Afrique francophone dont les Présidents Alpha CONDE de la République de Guinée, Mahamadou ISSOUFOU de la République du Niger et Alassane OUATTARA de la République de Côte d'Ivoire.

1^{er} août 2011 - Célébration à Natitingou du 51^e anniversaire de l'accession à l'indépendance du Bénin.

- Le Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), Monsieur Soumaïla CISSE et le Ministre de l'Economie et des Finances, M^{me} Adjidatou MATHYS, procèdent à Natitingou, à la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative au financement des études et travaux d'aménagement de 1000 hectares de périmètres agro-sylvo-pastoraux et halieutique au Bénin, pour un montant global de 3.781 millions de FCFA.

4 août 2011- Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur, Monsieur Nassirou Arifari BAKO et son Excellence Monsieur Geng WENBING, Ambassadeur de la République Populaire de Chine au Bénin, procèdent à la signature d'un accord portant sur un montant de 1.200 millions de FCFA, dans le cadre du renforcement de la coopération entre le Bénin et la Chine.

4-5 août 2011 - Tenue à Cotonou par les Organisations de la Société Civile (OSC) béninoises d'un atelier sur le thème : « de l'efficacité de l'aide à l'efficacité du développement ».

12 août 2011 - Le Président Boni YAYI procède à l'inauguration du réseau électrique de la commune de Ouèssè (Département des Collines).

17 août 2011 - Le Président Boni YAYI rencontre à Cotonou les importateurs, les grossistes, les semi-grossistes et les vendeurs détaillants pour échanger avec eux sur le problème de la flambée des prix des produits de grande consommation.

18 août 2011 - Le Ministre de l'Economie et des Finances, M^{me} Adidjatou MATHYS, procède à Cotonou au lancement du recensement et de la cartographie des Services Financiers Décentralisés (SFD).

19 août 2011 - Le Président Boni YAYI reçoit en audience Monsieur Kofi ANNAN, ancien Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

22 août 2011 - Le Ministre de l'Economie et des Finances, Madame Adidjatou MATHYS, procède au lancement des opérations de recensement des Agents Permanents de l'Etat qui émergent au Budget National.

30 août 2011 - Adoption à l'Assemblée Nationale de la loi portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin.

1^{er} septembre 2011 - Lancement à Cotonou par M^{me} Fatouma Amadou DJIBRIL, Ministre de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité, des Handicapés et des Personnes de troisième Age, des travaux de l'édition du premier répertoire de l'entrepreneuriat féminin au Bénin.

- Séance de Travail du Président Boni YAYI avec les auditeurs internes des entreprises publiques, semi-publiques et autres offices d'Etat.

9-10 septembre 2011- Séjour au Bénin d'une délégation nigérienne conduite par le Premier Ministre du Niger, Monsieur Brigi RAFINI.

12-14 septembre 2011 - Tenue à Cotonou d'un atelier de relecture et de mise en forme des documents relatifs au projet de Directive portant comptabilité des matières dans les Etats membres de l'UEMOA et du guide pratique d'utilisation y afférent.

15 septembre 2011 - Tenue à Cotonou de la 16^e session ordinaire du Conseil d'Administration du

Millennium Challenge Account Bénin (MCA-Bénin).

19-23 septembre 2011 - Organisation à Cotonou par l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISAT) d'un atelier à l'intention des comptables nationaux et des experts d'Afrique de l'Ouest et du Centre sur l'«Analyse des agrégats macroéconomiques».

- Tenue à Cotonou par le Centre Régional d'Assistance Technique du Fonds Monétaire International pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC Afrique de l'Ouest) d'un séminaire sur l'élaboration du tableau des opérations financières de l'Etat selon le manuel de statistiques des finances publiques, 2001.

20-23 septembre 2011 - Organisation à Cotonou par la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) d'un atelier de vulgarisation des acquis de la réforme des marchés publics dans l'espace UEMOA et de sensibilisation à la lutte contre la corruption.

BURKINA

4 Avril 2011 - Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, a reçu en audience Madame Laure Olga GONDJOUNT, Secrétaire Générale de la Présidence gabonaise

6 avril 2011 - Le Conseil des Ministres adopte :

- un projet de loi portant institution d'une exonération, à titre exceptionnel, du droit de douane et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour l'importation de véhicules de transport de marchandises ;

- un décret portant autorisation de perception de recettes relatives aux prestations de la Direction Générale de la Promotion de l'Habitat et du Logement.

13 avril 2011 - Le Conseil des Ministres adopte :

- un décret portant création, attributions, composition et fonctionnement du Conseil Consultatif sur les Réformes Politiques au Burkina Faso (CCRP) ;

- un décret relatif à la modification du décret n° 2000-171/PRES du 16 mai 2000 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre d'Analyse des Politiques Economiques

et Sociales (CAPES), en raison des nouvelles orientations de ses activités visant l'appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée de Développement Durable (SCADD), le suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Renforcement des Capacités (PNRC) et le développement de l'interface entre l'Administration Publique et les Acteurs non Etatiques (ANE).

- un décret relatif à l'adoption d'une ordonnance portant autorisation de ratification de l'accord de don, conclu le 21 février 2011 entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement, pour le financement de la seconde phase du Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement de l'Entreprise ;

- une ordonnance portant autorisation de ratification de l'accord de prêt, conclu le 15 avril 2010 à Vienne en Autriche entre le Burkina Faso et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International, en vue du financement de l'initiative renforcée d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (Portion III) ;

- un décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD).

15 avril 2011 - Dissolution du Gouvernement de Monsieur Tertius ZONGO.

- Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, a reçu en audience Monsieur Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). L'entretien a porté sur l'état actuel du fonctionnement de la BOAD.

18 avril 2011 - Nomination de Monsieur Beyon Luc Adolphe TIAO en qualité de Premier Ministre.

21 avril 2011 - Formation d'un nouveau Gouvernement de vingt neuf (29) membres.

11 mai 2011 - Le Conseil des Ministres adopte :

- un décret portant détermination des taux et des modalités de recouvrement de la taxe de prélèvement de l'eau brute ;

- un décret portant réglementation de

l'aliénation des biens mobiliers et matériels réformés et assimilés de l'Etat et de ses démembrements ;

- un décret portant suspension des opérations de lotissement ou de restructuration au Burkina Faso.

16 mai 2011 - Visite officielle au Burkina Faso de Son Excellence Monsieur Alassane Dramane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire.

17 mai 2011 - Tenue d'une concertation nationale sur le projet de définition d'un cadre juridique spécifique de traitement des comptes dormants, organisée le par la Direction Nationale de la BCEAO pour le Burkina.

18 mai 2011 - Le Conseil des Ministres adopte :

- un décret portant création, organisation, fonctionnement et attributions des organes chargés de la privatisation des entreprises publiques ;

- un décret relatif à l'examen du Cadre Budgétaire à Moyen Terme pour la période 2012-2014.

21 mai 2011 - Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, a participé, à

Yamoussoukro à la cérémonie d'investiture du Docteur Alassane Dramane OUATTARA, Président ivoirien nouvellement élu.

25 mai 2011 - Adoption d'un projet de loi portant relecture de la loi n° 042-2004/AN du 16 novembre 2004 portant répression de la fraude en matière de commercialisation de l'or au Burkina Faso.

29 mai 2011 - Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, a assisté à Abuja à l'investiture de Monsieur Jonathan GOODLUCK, réélu à la magistrature suprême du Nigeria.

30 mai 2011 - Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, a pris part à Lomé au Togo à la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

8 juin 2011 - Le Conseil des Ministres adopte un décret portant création, attributions, composition et fonctionnement d'un cadre de concertation des organes de contrôle de l'Etat.

30 juin 2011 - Tenue à Ouagadougou, de la 19^e Assemblée Générale des Sociétés d'Etat, présidée par Son Excellence Monsieur Luc Adolphe TIAO, Premier Ministre.

LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO

Périodiques

- 1 - Rapport annuel de la BCEAO – de 1956 à 2010 (annuel)
- 2 - Notes d'Information et Statistiques – de 1956 à 2004
 - Statistiques monétaires (mensuel)
 - Statistiques économiques (trimestriel)
 - Etudes et recherche (trimestriel)
 - Informations générales (trimestriel)
- 3 - Bulletin mensuel de statistiques monétaires et financières - de janvier 2005 à août 2011
- 4 - Bulletin mensuel de conjoncture - d'octobre 2005 à août 2011
- 5 - Note trimestrielle de conjoncture - de juin 2010 à juin 2011
- 6 - Note trimestrielle d'information - de mars 2005 à septembre 2011
- 7 - Annuaire statistique - de 2004 à 2010
- 8 - Annuaire des banques et établissements financiers – de 1967 à 2010
- 9 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers (annuel)
 - Bilans des banques et établissements financiers – de 1967 à 2003
 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers – 2004 à 2008
- 10 - Recueil des textes légaux et réglementaires – 2003
- 11 - Monographies des Systèmes Financiers Décentralisés (annuel) – de 1993 à 2006
- 12 - Perspectives économiques des Etats de l'UEMOA (2006, 2007, 2010)
- 13 - Revue de la stabilité financière dans l'UEMOA (2006, 2008)
- 14 - Revue Economique et Monétaire (de juin 2007 à juin 2011)

Ouvrages

- 15 - Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (4 volumes) – Dakar, Edition BCEAO, août 1994
 - Recueil des instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires
 - Volume I : Cadre réglementaire général
 - Volume II : Documents de synthèse
 - Volume III : Transmission des documents de synthèse
- 16 - Histoire de l'UMOA (3 tomes en français et en anglais) – Paris, Edition Georges Israël, janv. 2000
- 17 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) (4 tomes)
 - Plan comptable général des entreprises – Paris, Edition Foucher, décembre 1996
 - Guide d'application – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Système minimal de trésorerie – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Tableaux de passage – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
- 18 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA)
 - Liste intégrale des comptes et états financiers - Dakar, Edition BCEAO, 2005
- 19 - Méthodologie d'Analyse Financière – Dakar, Edition BCEAO, 2004



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int